

Enquêtes et reportages — Les trente ans d'Avocats sans frontières

Enquêtes
et reportages



Les trente ans d'Avocats sans frontières

Cette année, Avocats sans frontières célèbre son 30^e anniversaire. C'est l'occasion pour notre journal d'interroger son président, Patrick Henry, sur l'organisation de cet événement.

Rappelez-nous comment Avocats sans frontières est né et comment elle a grandi ?

PH : C'est en 1992 que, sous la houlette du bâtonnier Pierre Legros, un groupe de bâtonniers et d'avocats belges décidèrent de fonder Avocats sans frontières, une ONG qui, à l'époque, était essentiellement destinée à soutenir nos confrères menacés dans le monde. Deux années plus tard, le génocide rwandais amena l'organisation à élargir ses objectifs. La justice internationale et la justice transitionnelle sont entrées dans notre champ d'action.

Sur ces bases, Avocats sans frontières a développé son expertise dans les domaines de l'accès à la justice, de la défense des droits de l'homme, de la prévention des conflits et de la lutte contre les inégalités.

Aujourd'hui, Avocats sans frontières compte plus de 80 collaborateurs qui développent des actions dans une dizaine de pays, principalement en Afrique, mais également en Asie.

2022 sera donc l'année de son trentenaire. Comment allez-vous fêter cet événement ?

PH : Début octobre, sans doute du 12 au 14, nous célébrerons nos trente ans en organisant un grand colloque international, *Lawyering for change*, qui rassemblera des experts du monde entier autour des thèmes qui nous sont chers : la défense de l'État de droit, le développement du pouvoir d'agir des citoyens, la lutte contre les discriminations... Il s'agit de partager notre savoir-faire avec nos partenaires et, ainsi, de le renforcer. Des avocats de tous horizons viendront nous parler de leur rôle en tant qu'acteurs de changement.

Comment, en tant qu'avocats, pouvons-nous contribuer à la mise en place d'une société plus inclusive et plus équitable ? Comment pouvons-nous renforcer l'État de droit et l'accès à la justice dans les États fragiles mais aussi dans les démocraties dites établies ? Autant de questions importantes auxquelles nous essayerons de répondre lors de cette soirée spéciale.

Ce sera aussi l'occasion d'éditer un ouvrage qui nous permettra de faire valoir nos acquis. Trente ans c'est un fameux bail mais c'est surtout une base pour nous projeter dans l'avenir, développer plus encore notre champ d'action, faire mieux connaître notre travail et notre expertise.

Octobre, c'est la véritable date anniversaire ?

PH : Non, la date officielle de notre création, c'est le 14 mai. Nous n'attendrons donc pas jusqu'à octobre pour souffler nos bougies. Et, pour ce, nous souhaitons être entouré de nos amis et soutiens.

C'est ainsi qu'avec la Conférence du Jeune barreau de Bruxelles et l'Institut des droits de l'homme, nous nous sommes déjà retrouvés le 5 mai 2022 au vestiaire des avocats du palais de justice de Bruxelles pour le célébrer, en apprendre plus sur ses missions, son histoire, ses réalisations et surtout ses challenges pour demain. Et, le 8 mai, un de nos collaborateurs expatriés a été l'invité d'Adrien Joveneau sur la Première pour l'émission « Les Belges du bout du monde ».

Comment ASF va-t-il assurer l'intendance ?

PH : Les bonnes volontés ne suffisent pas, nous avons aussi besoin du soutien d'un large public. Une conférence comme *Lawyering for change* ne pourra être vraiment enrichissante que si nous pouvons y inviter un nombre conséquent d'experts travaillant à l'étranger. Quant à l'édition d'un livre, cela requiert également des fonds non négligeables.

Concrètement, comment peut-on vous soutenir ?

PH : Quiconque peut faire un don déductible fiscalement à partir de 50 EUR sur le compte BE89 6300 2274 9185. Par ailleurs, nous avons pensé principalement à deux formules particulières pour soutenir ces initiatives.

La première, appelée formule *Argent*, s'adresse aux cabinets d'avocats et propose un sponsoring de 500 EUR donnant droit à deux exemplaires du livre, à une mention dans la liste des partenaires principaux dans cet ouvrage, à deux invitations au cocktail de clôture du colloque, et à la mise à disposition du logo ASF pour permettre de signaler le soutien sur le site internet.

La seconde, appelée formule *Or*, vise un don de 1.000 EUR. Elle donne droit à trois exemplaires du livre et à une mention au titre de partenaire privilégié dans cet ouvrage, à trois invitations au cocktail et à la même mise à disposition du logo ASF.

Nous espérons que cet appel sera entendu. Je remercie déjà ceux qui y répondront de leur précieux soutien et je reste à la disposition de ceux qui souhaitent davantage d'informations ou voudraient faire d'autres propositions, de même que notre chargé de communication (president@asf.be ; smallet@asf.be).

Luttons !